

DÉPARTEMENT  
de l'Hérault.

LODÈVE, LE 4 juin 1862

SOUS-PRÉFECTURE  
DE LODÈVE.

2<sup>e</sup> Division

OBJET :

Ville de Lodève.  
Création d'une  
tannerie

n° 1023.

M. Bonnet

Monsieur le Préfet,

Dans sa réunion du 2 juin courant, le  
comité d'hygiène et de salubrité de  
l'arrondissement a donné un avis favorable à la  
demande introduite par M. B. Guinquies fils et  
Béraud dans le but d'établir et de transférer  
leur tannerie dans l'atelier dit Fontainebleau  
qu'ils ont acquis de M. B. J. Malet et fils.

J'ai l'honneur de vous transmettre le dossier  
de cette affaire suivi de ma proposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet,  
l'assurance de mon respectueux serment.

Le Sous-Préfet,

Coty

Monsieur le Préfet de l'arrondissement de Lodève

Projet d'aménagement de l'atelier dit « de Fontainebleau » - Courrier du  
sous-préfet de Lodève accompagnant les plans de transformation  
(1862)